

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 JUILLET 2022 à 19 H.
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Note explicative de synthèse
complémentaire**
*sur les affaires présentées à l'ordre du jour et
soumises à délibération*

- PATRIMOINE –

-Aménagement de la forêt communale 2022-2041 – M. Stéphane BERTHELOT, conseiller municipal délégué à la transition écologique et énergétique

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale de Céret, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-1 à L212-3 du code forestier.

Le contenu du document d'aménagement de la forêt communale pour la période de **2022-2041** ci-annexé, a été élaboré par l'ONF en concertation avec la commune.

Le projet comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement ;
- La définition des objectifs assignés à cette forêt ;
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

L'ONF proposera chaque année à la commune un programme de travaux et un programme de coupe conformes à cet aménagement. Le conseil municipal pourra alors décider de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment des possibilités budgétaires de la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'aménagement de la forêt communale 2022-2041 élaboré par l'ONF.

Pièce annexe n° 6 – Aménagement de la forêt communale 2022-2041